

# INTÉGRATION DE LA GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

## GUIDE PRATIQUE

### À propos de ce document

- **Contexte:** le présent guide fait partie d'une série de documents destinés à aider le personnel de la DDC à intégrer la gouvernance dans les thèmes et les secteurs prioritaires, en l'occurrence dans le secteur de l'eau. Il se réfère au *Guide pratique pour l'intégration de la gouvernance comme thème transversal dans les secteurs et les thèmes prioritaires de la DDC* (disponible [ici](#)).
- **Contenu:** ce document met en lumière les [principaux aspects de la gouvernance](#) dans le secteur de l'eau<sup>1</sup> et fournit des [conseils pratiques](#) sur la façon de les intégrer dans les stratégies sectorielles et de coopération ainsi que dans les activités de planification, [de mise en œuvre, de suivi et de reporting](#) de programmes et de projets. Il présente brièvement plusieurs [projets exemplaires](#) (bonnes pratiques) et fournit un aperçu des [outils](#) et des [publications de référence](#) se rapportant à la gouvernance de l'eau.
- **Public cible:** ce document s'adresse au personnel de la DDC et à ses organisations partenaires.

### Table des matières

Introduction.....	1
A. Principaux défis en matière de gouvernance et réflexions pour l'élaboration de programmes ...	5
B. Aspects importants pour le suivi et l'évaluation.....	18
Annexe I : Bonnes pratiques d'intégration de la gouvernance dans des projets liés à l'eau .....	20
Annexe II : Outils d'aide à la gouvernance.....	31
Annexe III : Publications de référence sur la gouvernance.....	33

## Introduction

### Importance de l'eau et de sa gouvernance

L'eau est la base de toute vie sur Terre et un élément essentiel au développement durable. À la fois habitat et ressource indispensable à la vie, elle est une condition nécessaire au développement des moyens de subsistance, au soutien de la croissance économique et à la préservation de l'intégrité des écosystèmes. L'eau est un bien commun d'intérêt public supérieur mais aussi une ressource naturelle limitée, faisant l'objet d'**utilisations diverses** par une **multitude d'utilisateurs** en position de concurrence. L'utilisation de l'eau est un défi dans les villes comme dans les campagnes, dans les territoires nationaux comme dans les régions transfrontalières. Elle requiert des connexions entre différents secteurs tels que l'agriculture, l'environnement, l'assainissement et la santé. Cela rend la

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le terme « secteur de l'eau » est utilisé au sens large pour désigner non seulement l'ensemble des organismes et des acteurs concernés, mais également les cadres juridiques et les aspects socio-culturels en rapport avec l'eau. Il inclut en particulier l'assainissement, qui ne se limite pas au secteur WASH mais s'entend plutôt comme un sous-secteur du secteur de l'eau.

**gouvernance du secteur de l'eau** particulièrement complexe et exigeante, d'autant que les parties prenantes sont légion et que les politiques et les cadres juridiques sont souvent denses et contradictoires. La compétition entre les acteurs se fait généralement au détriment des groupes de population pauvres et peu puissants, ce qui entrave le développement inclusif et l'instauration de sociétés justes. Ce constat appelle à de nouvelles mesures ciblées visant à rendre les politiques plus inclusives et les rapports de pouvoir fonctionnels.

Partout dans le monde, le secteur de l'eau est confronté à des défis en plein essor : la croissance démographique, la migration, l'urbanisation, l'industrialisation, le changement climatique et l'expansion agricole exercent une pression supplémentaire sur les ressources en eau. La compétition accrue entre les différents utilisateurs se traduit par la surexploitation et la pollution des eaux de surface et par le captage excessif des eaux souterraines, ce qui constitue un risque pour la santé publique et porte atteinte à l'environnement. Mais si la situation actuelle pose des défis de taille, elle offre également des occasions à saisir, par exemple celles d'améliorer la coopération, de rendre l'utilisation de l'eau plus efficace et de promouvoir la paix.

Dans les contextes **de conflit, de post-conflit ou de fragilité**, la gouvernance de l'eau est particulièrement difficile, mais d'autant plus nécessaire. La faiblesse ou l'inexistence des institutions, la rareté des ressources et le manque de connaissances aboutissent souvent à une mauvaise gestion de l'eau (p. ex. mauvaise fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement) et à une utilisation peu efficace de l'eau, ce qui aggrave les pénuries alimentaires et les problèmes de santé, et contribue aux mouvements migratoires. En temps de guerre, l'eau est parfois utilisée comme un levier stratégique aux dépens des populations civiles, à l'exemple de la Syrie ou de l'Ukraine. Les conflits relatifs à l'eau peuvent par ailleurs exacerber des tensions géopolitiques existantes, comme c'est le cas notamment entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Parallèlement, s'occuper de la question de l'eau dans les contextes fragiles ouvre des perspectives : une meilleure fourniture de services publics, à commencer par l'approvisionnement en eau, peut en effet améliorer la capacité des instances locales à gérer les ressources et à impliquer les citoyens, ce qui favorise la confiance et accélère la démocratisation. L'eau peut aussi être utilisée comme un instrument pour consolider la paix entre plusieurs pays (à l'instar des initiatives *Blue Peace* de la DDC). Pour ces raisons, il est essentiel d'accorder une attention particulière à la gouvernance, y compris lors des opérations d'urgence.

**L'agenda international et ses implications** : en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le **droit à l'eau** comme étant un droit de l'homme. Elle a ensuite étendu cette reconnaissance à **l'assainissement**. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement donne à tous le droit d'accéder à des services d'eau et d'assainissement qui soient suffisants, sûrs, physiquement accessibles, culturellement acceptables et économiquement abordables, pour les usages personnels et domestiques. Ces services doivent être fournis en adéquation avec les principes de participation, de redevabilité et de non-discrimination. Les gouvernements ont l'obligation de garantir l'accès universel à ces services dans un délai fixé en créant un environnement favorable, c'est-à-dire par le biais de lois, de politiques et d'actions appropriées dotées de ressources adéquates et bénéficiant d'un suivi adapté.

Parmi les objectifs de l'**Agenda 2030**, l'ODD 6 vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Cet objectif concrétise un important changement de paradigme : il ne s'agit plus seulement de construire davantage d'infrastructures, mais de mettre la priorité sur l'accès aux services dans le cadre d'une approche plus holistique visant à **améliorer la gouvernance de l'eau** et d'autres secteurs clés. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, de même que l'Agenda 2030, font clairement apparaître la nécessité de dépasser les formes d'action habituelles et d'œuvrer en faveur d'un accès universel. Afin d'atteindre l'objectif ambitieux de l'Agenda 2030 de développement durable (ODD 6) et de mettre en œuvre les résolutions sur les droits de l'homme, il est nécessaire de déployer des efforts considérables coordonnés aux niveaux mondial, national et local. Dans cette perspective, la bonne gouvernance de l'eau (lire l'encadré ci-dessous<sup>2</sup>) est un facteur clé, d'autant plus essentiel que l'eau est également requise pour des utilisations productives

---

<sup>2</sup> Source : <http://watergovernance.org/governance/what-is-water-governance/>

telles que la production d'énergie, l'agriculture et l'industrie extractive. Cela explique le passage au premier plan de la gouvernance de l'eau et des concepts apparentés.

## Gouvernance de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau et approche fondée sur les droits de l'homme

La gouvernance de l'eau vise à améliorer la gestion des ressources en eau, à multiplier les possibilités pour les différents groupes d'exprimer leurs intérêts et de faire valoir leurs droits légaux, à établir clairement qui sont les décisionnaires et de quelle façon les obligations

légalles doivent être remplies, et à encourager les processus non violents de délibération et de médiation en cas de conflits d'intérêts.

### Gouvernance de l'eau

La gouvernance de l'eau se rapporte aux systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs en place qui influent sur l'utilisation et la gestion de l'eau. Il s'agit pour l'essentiel d'établir qui a accès à quelle eau, quand et de quelle façon, qui détient le droit à l'eau et aux services associés et qui en retire des bénéfices.

La **gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** est un processus qui encourage la valorisation et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources connexes en vue de maximiser le bien-être économique et social d'une manière équitable et sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux<sup>3</sup>. La GIRE est une approche intégrée et intersectorielle de gestion durable des ressources en eau. Elle reconnaît l'eau comme une ressource précieuse, dont la valeur se reflète dans l'utilisation qui en est faite. En impliquant les différentes parties concernées par la gestion des ressources en eau, cette approche participative veille à garantir une utilisation de l'eau équitable et efficace. La GIRE est le concept de base qui sous-tend chaque intervention de la DDC se rapportant à la gestion de l'eau. La DDC plaide en outre pour une **approche de l'eau fondée sur les droits de l'homme** qui (1) transfère aux autorités la responsabilité de respecter, de protéger et d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement et (2) donne à la population les moyens d'exercer ses droits et ses responsabilités<sup>4</sup>. Dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits, la DDC met en œuvre une approche de **gestion des programmes sensible aux conflits (GPSC)**<sup>5</sup> afin de veiller à ce que les projets contribuent à l'établissement de la paix et à la consolidation de l'État. La corruption dans le secteur de l'eau est à la fois une cause et une conséquence de la mauvaise gouvernance de l'eau. Dans ce domaine, le concept d'**intégrité de l'eau** basé sur la transparence, la redevabilité et la participation vise à rendre équitables et durables la gestion des ressources en eau et la fourniture de services<sup>6</sup>. Des outils issus de ce concept peuvent être utilisés pour améliorer la gouvernance et gérer les risques majeurs de corruption dans le secteur de l'eau. Au cours des dernières décennies, la Suisse, et en particulier la DDC, a acquis la réputation de centrer ses projets et ses programmes sur des aspects immatériels<sup>7</sup> tels que la gouvernance. La grande attention qu'elle porte à la gouvernance et aux droits de l'homme transparaît clairement dans le cadre stratégique 2017-2020 du Programme global Eau de la DDC et se manifeste également dans de nombreux projets bilatéraux mis en œuvre par la DDC (projets principalement centrés sur le secteur WASH, la gouvernance, le changement climatique et la sécurité alimentaire) et par le SECO (projets principalement centrés sur les infrastructures urbaines et les services publics de l'eau).

Si la gouvernance de l'eau est déjà bien ancrée à un niveau stratégique au sein de la DDC, la mise en œuvre de cette gouvernance et d'une approche de l'eau fondée sur les droits de l'homme constitue encore un défi dans ce domaine très disputé. Les chapitres ci-après ont justement pour but de fournir des conseils concrets sur **la façon d'intégrer la gouvernance dans le secteur de l'eau**, tant au niveau

<sup>3</sup> Définition donnée par le Partenariat mondial de l'eau (*Global Water Partnership*) : <http://www.gwp.org/en/About/why/the-need-for-an-integrated-approach/>

<sup>4</sup> D'autres informations sur les approches fondées sur les droits de l'homme sont disponibles [ici](#) et [ici](#).

<sup>5</sup> D'autres informations sur la gestion des programmes sensible aux conflits sont disponibles [ici](#).

<sup>6</sup> D'autres informations sur l'intégrité de l'eau sont disponibles [ici](#).

<sup>7</sup> Les aspects immatériels créent les conditions d'un développement durable en favorisant le transfert de connaissances, le dialogue sur les valeurs et le dialogue politique

mondial – grâce à des partenariats multilatéraux – qu’au niveau national et infranational – dans le cadre de projets, de programmes et d’initiatives liés à l’eau, bilatéraux ou multilatéraux.

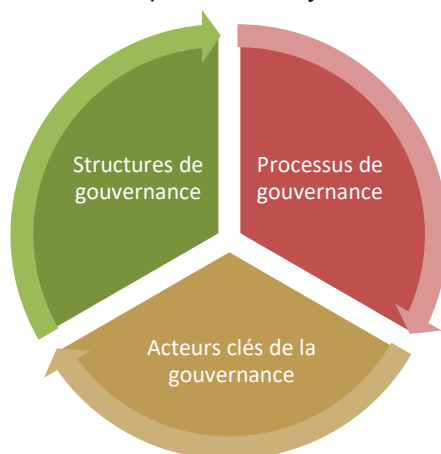
## **La gouvernance à la DDC**

La DDC considère la gouvernance comme un objectif stratégique et un domaine à part entière, avec une programmation ciblée dans certains grands thèmes prioritaires. Cette dimension transversale signifie que la gouvernance doit être intégrée dans les interventions de tous les domaines de la DDC. La DDC aborde la gouvernance au travers d’une approche politique et de développement des systèmes qui s’intéresse aux *structures* (lois, politiques, cadre institutionnel, attribution des responsabilités et des ressources), aux *processus de gouvernance* (performance, collaboration/interaction) et aux *comportements d’acteurs et relations de pouvoir* (attitudes, motivations, capacités, positions et formes de pouvoir). Cette approche englobe plusieurs niveaux (infranational, national, mondial) et implique en conséquence toute une série d’acteurs à l’intérieur et à l’extérieur des institutions étatiques / bureaucratie étatique, y compris des acteurs issus de la société civile, du secteur privé, des ONG, des communautés autochtones et d’autres parties prenantes. À des degrés divers, tous ces acteurs s’engagent dans des processus de prise de décision, de réglementation, de contrôle et d’organisation de la société. La prise en considération de la gouvernance sectorielle est une reconnaissance du fait que la gouvernance est au cœur de la coopération au développement durable.

La DDC pense que la qualité de la gouvernance est décisive et met en relief les principes de bonne gouvernance (participation ; égalité et non-discrimination [y c. inclusion sociale et égalité des sexes] ; transparence ; redevabilité ; état de droit ; efficacité et efficience). Ces principes décrivent la façon dont les affaires publiques devraient en principe être gérées et l’autorité politique exercée et négociée. Ils sous-tendent l’approche de la DDC fondée sur des valeurs.

## A. Principaux défis en matière de gouvernance et réflexions pour l'élaboration de programmes

Ce chapitre décrit les principaux défis liés à la gouvernance dans le secteur de l'eau et fournit des conseils sur la façon d'en tenir compte au moment de concevoir un projet, un programme ou une stratégie dans le secteur de l'eau. Ces défis sont décrits à la lumière des trois critères suivants : 1) les structures de gouvernance, 2) les processus de gouvernance et 3) les acteurs clés de la gouvernance. Ces défis, ainsi que les réflexions qui en découlent pour l'élaboration de programmes, se cantonnent aux aspects généraux de la gouvernance de l'eau et ne s'intéressent pas aux aspects spécifiques relatifs à des usages ou à des utilisateurs particuliers. Les considérations se rapportant à un acteur spécifique, s'il est besoin de les appliquer à d'autres acteurs, requièrent des ajustements.



### Structures de gouvernance : politiques, stratégies, lois et cadre institutionnel

*Un cadre législatif complet, spécifique au secteur de l'eau, doit définir les objectifs, les responsabilités et les ressources nécessaires à la bonne gestion des ressources en eau et des services associés. Idéalement, les politiques doivent être cohérentes et complémentaires aux différents niveaux de gouvernement déjà dotés de mécanismes de coopération. Un système de coopération horizontale doit par ailleurs garantir la cohérence de la mise en œuvre au niveau infranational ainsi que la cohérence politique au niveau national. Dans l'idéal, les politiques nationales doivent se référer à des cadres et à des règlements internationaux ou supranationaux.*

#### Défi : un cadre politique national fragmenté

La multiplicité des cadres juridiques et politiques régissant le secteur de l'eau au niveau national est souvent à l'origine de chevauchements et de divergences entre les secteurs et entre les niveaux de gouvernement. La faiblesse des politiques publiques se traduit en outre par des lacunes dans la définition des objectifs et l'attribution des fonctions, par une mise en application défailante et par des systèmes de suivi et d'évaluation inexistantes. En l'absence d'un cadre juridique complet (établissant à la fois des statuts juridiques fondamentaux et des dispositifs d'orientation pratique) pour conduire la mise en œuvre au niveau politique, les stratégies, les programmes et les projets courent le risque de porter atteinte à des normes sociales et de ne pas poursuivre les objectifs pour lesquels les politiques ont été élaborées.

## Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Soutenir le **développement d'un environnement propice** composé de politiques, de stratégies et de lois adaptées, y compris des moyens de mise en œuvre favorisant la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
- ✓ Soutenir la **transposition des réglementations et des conventions internationales et supranationales**<sup>8</sup> aux niveaux national et infranational
- ✓ Promouvoir une **approche pluri-acteurs d'élaboration de politiques** et de réformes réglementaires, impliquant le gouvernement, la société civile, des commissions parlementaires, le secteur privé, etc.
- ✓ Promouvoir la mise en place de **mécanismes de coordination verticale** et de plates-formes aptes à favoriser la cohérence, la complémentarité et la coopération entre les différents niveaux de gouvernement

## Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Le **droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement** est-il inscrit dans des cadres juridiques (p. ex. loi sur l'eau ou constitution nationale) et dans des textes réglementaires majeurs (p. ex. planification stratégique des prestataires de services) ?*
- *Le cadre juridique prend-il en compte des **pratiques traditionnelles en matière de gestion de l'eau**, ainsi que des règles, des valeurs et des processus de décision issus de la tradition ? Comment s'articulent entre elles les coutumes et les lois ? Sur quels points sont-elles en contradiction ?*
- *Les **objectifs sociaux, environnementaux et économiques à long terme** sont-ils soutenus par les cadres politiques régissant l'utilisation, la protection et la dépollution de l'eau ? (p. ex. par la juste tarification des services publics ou par des incitations à préserver les ressources ou à protéger l'environnement ?)*
- *Des **systèmes de sauvegarde** adéquats permettent-ils de traiter des problématiques sociales et environnementales dans des projets de développement, en particulier dans des projets d'infrastructure à grande échelle (p. ex. barrages) ?*
- *Dans les **contextes fragiles**, il faut être attentif aux variations rapides de l'espace dont disposent les réformes politiques, surveiller les capacités des institutions et s'adapter aux changements avec flexibilité.*

## Défi : financement du secteur de l'eau

Le financement durable demeure un défi dans le secteur de l'eau : les investissements en capital (souvent liés à des financements externes) ne sont pas couplés à des budgets de fonctionnement, ce qui entraîne la détérioration rapide de l'infrastructure ou d'importants efforts financiers de réhabilitation ou de remplacement. Au final, le niveau des coûts est intenable / inabordable pour l'exploitant de l'infrastructure, ou bien la fourniture de services n'est pas assurée.

## Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Soutenir la mise en place d'un **système de recettes** (transferts, taxes locales, tarifs) permettant aux services des eaux de fonctionner durablement

<sup>8</sup> [Convention sur l'eau de la CEE-ONU](#) (Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux), y compris le [protocole sur l'eau et la santé](#) ; [Convention des Nations Unies sur les cours d'eau](#) ([Convention de 1997](#) sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation) ; [Convention sur la diversité biologique](#)

- ✓ Soutenir la mise en place d'un **système de tarification juste et pérenne** qui, d'une part, couvre les frais de fonctionnement et, d'autre part, est abordable pour tous, contribue à l'inclusion sociale et n'aggrave pas les inégalités existantes
- ✓ Soutenir l'élaboration de **plans stratégiques pluriannuels** englobant les **coûts d'exploitation et de maintenance et les besoins d'investissement**
- ✓ Envisager de soutenir l'introduction d'une **redevance sur le captage ou sur la pollution de l'eau** au niveau national ou infranational
- ✓ Encourager l'**affectation équitable, efficace et transparente** des recettes provenant de l'eau

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Les **autorités du bassin versant / régionales / locales** ont-elles des responsabilités et des financements leur permettant de garantir la fourniture de services publics opérationnels ?*
- *Les ressources disponibles sont-elles **en adéquation avec les fonctions assignées** et les besoins recensés à tous les niveaux ?*
- *Quel est le potentiel de création d'une **source de revenus autonome** ?*
- *Des principes tels que celui du **pollueur-payeur**, de l'**utilisateur-payeur** ou de la **rémunération des services environnementaux** sont-ils appliqués ?*
- *Existe-t-il des mécanismes de flexibilité et de solidarité en cas de **catastrophe liée à l'eau** ?*
- *Des règles et des principes de **transparence budgétaire** sont-ils appliqués à tous les niveaux de gouvernement ?*

### Défi : des rôles et des responsabilités mal définis

Le degré de centralisation / décentralisation d'un gouvernement national a un impact sur l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles les ressources en eau sont gérées. Les pays décentralisés peinent généralement à coordonner plusieurs instances locales / régionales pour la gestion des ressources au niveau du bassin versant. Là où les processus de décentralisation sont lacunaires, les rôles et les responsabilités des différents acteurs sont souvent flous et les moyens financiers alloués aux échelons gouvernementaux inférieurs ne sont pas en adéquation avec les fonctions qui leur sont assignées. Par ailleurs, les pays centralisés ont tendance à être moins réceptifs aux préoccupations des citoyens et à se laisser plus facilement accaparer par des intérêts particuliers, ce qui peut aboutir à de la corruption ou à la distribution inéquitable des ressources en eau. Là où l'État est trop faible ou totalement absent, le secteur informel peut fournir des services essentiels en matière d'eau et d'assainissement, spécialement à destination des populations marginalisées. Bien que ces acteurs fournissent des services vitaux, leur nature informelle rend difficile le contrôle de leur qualité, de leur équité et de leur efficacité.

### Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Lors de la planification d'une action, analyser **les rôles et les responsabilités des acteurs clés** et des **structures de pouvoir** informelles dans le secteur de l'eau, ainsi que leurs capacités, et surveiller les changements
- ✓ Soutenir l'**attribution de fonctions et de moyens financiers** ainsi que la définition de pouvoirs décisionnels à différents niveaux (central, infranational, local) au sein des ministères et des agences en charge de l'eau, et encourager les réformes pour une gestion adéquate des ressources humaines

- ✓ Promouvoir les rôles et les responsabilités liés au secteur de l'eau au plus bas niveau compétent et approprié (politique / administratif) : **s'appuyer sur les processus de décentralisation**
- ✓ Promouvoir le **principe de subsidiarité**, avec une planification et une prise de décision dévolues au niveau le plus bas possible, en tenant compte également d'autres critères tels que les économies d'échelle
- ✓ Utiliser la **gestion collaborative de l'eau** à des niveaux décentralisés comme un point d'entrée pour faire avancer la décentralisation ; pour davantage d'efficacité, créer des connexions avec d'autres initiatives de développement du secteur, à des niveaux décentralisés
- ✓ Soutenir la mise en place **de canaux et de processus de communication et d'information clairement définis** entre les différents niveaux de gouvernement
- ✓ Soutenir l'intégration de **prestataires de services informels** dans le dispositif national de fourniture de services d'eau

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Les pouvoirs et les processus de décision, de même que les responsabilités et les rôles administratifs, sont-ils **clairement définis** et certaines fonctions sont-elles **communes** à plusieurs niveaux de gouvernement et plusieurs agences ?*
- *Existe-t-il des **plates-formes infranationales** permettant aux acteurs du secteur de l'eau de s'entendre sur les priorités et sur l'affectation des ressources ? Comment les rôles des associations professionnelles, des ONG, des groupes communautaires et des prestataires du secteur privé sont-ils définis et comment s'exercent-ils dans les faits ?*
- *L'eau est-elle gérée à **l'échelle appropriée**, avec des mécanismes de coordination entre les différentes échelles ?*



## Processus de gouvernance : respect des principes de bonne gouvernance

*Les processus de gouvernance doivent décrire une gestion des biens et des services publics basée sur le partage des responsabilités et des prises de décision, sur l'action collective et sur la négociation conjointe des institutions étatiques et d'une multitude d'autres acteurs. Dans l'idéal, les acteurs concernés doivent appliquer des principes de bonne gouvernance dans leurs interactions, ce afin d'obtenir pour la population, l'environnement et l'économie des bénéfices équitables et durables résultant de la gestion des ressources liées à l'eau.*

### Défi : efficacité et efficience de la gestion des ressources en eau

La gestion efficace et efficiente des ressources en eau est compromise par le manque de données précises et d'informations à jour, par la faiblesse des processus de planification stratégique (y compris la planification territoriale / spatiale) et par l'insuffisance des ressources humaines et des capacités. À ce défi s'ajoute le manque de coordination et de coopération entre les secteurs et entre les niveaux de gouvernement, sans oublier le caractère peu fiable des transferts financiers en raison d'un processus de décentralisation lacunaire. Le monopole dont jouissent les services des eaux a pour effet que les mécanismes de contrôle interne et les processus de gestion des recettes-dépenses sont peu développés, d'où une affectation peu efficace des ressources. En outre, la complexité des problèmes à résoudre est accentuée par des problématiques transfrontalières et par la coordination insuffisante des multiples acteurs, aboutissant souvent à une gestion non efficace et non efficiente des ressources en eau.

### Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Soutenir la production et/ou la collecte, la mise à jour et le partage de **données et d'informations** relatives à l'eau ou connexes qui soient actuelles, cohérentes, comparables entre elles et pertinentes pour l'élaboration de politiques, y compris dans le cas des cours d'eau transfrontaliers, ce afin de fournir des orientations et des évaluations et d'améliorer les politiques de l'eau en asseyant les prises de décision sur des éléments factuels
- ✓ Concernant la gestion des ressources en eau, promouvoir une **coopération multi-niveaux** à l'échelle appropriée (y compris une coopération transfrontalière) entre les différents utilisateurs, acteurs et niveaux de gouvernement
- ✓ Ajuster le **niveau de capacité** des autorités responsables en fonction de la complexité des défis à relever dans le secteur de l'eau et en fonction des compétences requises pour exercer les fonctions assignées
- ✓ Veiller à ce que des mécanismes de gouvernance puissent aider à **mobiliser des fonds** et à allouer les ressources financières d'une manière efficace et transparente et en temps opportun
- ✓ Promouvoir l'engagement inclusif des parties prenantes entre les différents secteurs et aux différentes échelles, afin qu'elles prennent part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'eau en apportant des contributions éclairées et axées sur les résultats
- ✓ Soutenir l'utilisation et la prolifération de technologies adaptées à la situation locale (p. ex. irrigation goutte à goutte, dispositifs d'économie d'eau), ainsi que les systèmes circulaires de gestion des ressources et la consolidation des infrastructures traditionnelles par des solutions fondées sur la nature

- ✓ Promouvoir la **coopération multisectorielle entre les institutions clés de domaines connexes** tels que la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes et promouvoir la coopération transfrontalière aux niveaux local, régional et du bassin versant

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Dans les faits, quelle est l'efficacité réelle de l'architecture de décentralisation ? Par exemple, le transfert de ressources vers des organismes étatiques infranationaux s'effectue-t-il en temps voulu et selon les règles ? Ces organismes reçoivent-ils des informations importantes et des directives de la part des niveaux immédiatement supérieurs et sont-ils en mesure de prendre des décisions ? Les mécanismes de coordination et de coopération verticales et horizontales fonctionnent-ils ?*
- *Dans quelle mesure les **acteurs responsables du secteur** remplissent-ils leurs obligations comparativement aux objectifs et aux budgets définis ainsi qu'aux standards reconnus ?*
- *Comment les **données sont-elles collectées, gérées et utilisées dans le secteur de l'eau** ? Quel est le degré de qualité et de précision de ces données ? Les données sont-elles utilisables et utilisées pour asseoir les prises de décision sur des éléments factuels ?*
- *Existe-t-il des **mécanismes pluri-acteurs, intersectoriels et transfrontaliers** pour favoriser l'efficacité, l'efficience et l'équité de la gestion des ressources en eau ? Ces mécanismes sont-ils coordonnés et les rôles sont-ils clairement répartis entre les ministères concernés (p. ex. ministères de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'industrie et de la santé) ?*
- *Des **politiques et des réglementations nationales** soutiennent-elles et favorisent-elles une approche intégrée de la gestion des ressources en eau ? L'eau est-elle considérée comme une partie intégrante de l'écosystème, une ressource naturelle et un bien social et économique ?*
- *Le **dispositif actuel de gestion de l'eau** contribue-t-il à la préservation des ressources et à la protection de l'environnement en maximisant l'utilisation efficace de l'eau, en minimisant la pollution, en recyclant et en réutilisant de manière adéquate les ressources en eau utilisées ?*
- *Lorsqu'ils existent, les organismes en charge du bassin versant ont-ils un niveau d'autonomie, des ressources humaines et des moyens financiers suffisants pour remplir leurs fonctions ?*

### Défi : faiblesse de l'architecture de responsabilisation dans le secteur de l'eau<sup>9</sup>

La surveillance publique des services des eaux est souvent peu développée et le manque de transparence au niveau des processus de planification et de prise de décision favorise la mauvaise gestion, la corruption et l'accaparement des ressources en eau par les élites. Les citoyens et les institutions publiques n'ont pas la capacité de demander des comptes, de surveiller efficacement la qualité des prestations, ni de dénoncer la corruption. Certains projets d'infrastructure sont particulièrement exposés à la corruption et au défaut de gestion en raison de leur coût élevé, de leur complexité technique et de la participation du secteur public (réglementation et financement).

### Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Renforcer l'architecture de responsabilisation en **soutenant les acteurs pertinents**, par exemple les organismes de réglementation, et favoriser leur interconnexion et leur collaboration

<sup>9</sup> Source : WIGO 2016 ([www.waterintegritynetwork.net/?docs=4959](http://www.waterintegritynetwork.net/?docs=4959))

- ✓ Soutenir les **initiatives en matière de responsabilité sociale** et les initiatives favorisant l'accès aux informations sur la gestion de l'eau
- ✓ Promouvoir le **suivi et l'évaluation régulière des politiques et de la gouvernance en matière d'eau**, partager les résultats avec le public et faire des ajustements si nécessaire
- ✓ Envisager de travailler sur les aspects suivants : **informations budgétaires plus transparentes**, budgétisation et évaluation participatives, surveillance budgétaire, voies de recours et sanctions contre la corruption
- ✓ **Renforcer localement la capacité** à produire et à rendre librement accessibles des données et des informations de qualité qui soient compréhensibles et exploitables
- ✓ Promouvoir les **mécanismes** permettant aux **autorités de l'État** et aux autres acteurs d'expliquer et de justifier leurs actions
- ✓ Renforcer les **organismes de surveillance civiques et publics** qui demandent des comptes ou surveillent les performances

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- Quelles sont les institutions étatiques chargées de garantir la redevabilité dans le secteur de l'eau ?
- Existe-t-il une procédure permettant de rassembler, d'analyser et de résumer des informations sur l'évaluation et le suivi des performances ? (p. ex. des audits sur les performances sont-ils réalisés de manière systématique ?)
- Quels sont les mesures et les processus en place pour permettre aux autorités de l'État et aux autres acteurs d'expliquer et de justifier leurs actions ? Des organismes de surveillance civiques et publics sont-ils en position de demander des comptes ou de surveiller les performances ?
- Quel est le rôle des parlements, des organismes de réglementation, des organes de surveillance et du vérificateur général ? Quelles institutions non étatiques (p. ex. médias) sont présentes et quel est leur rôle ? Dans quels domaines peut-on intégrer des mesures visant à accroître la redevabilité au sein du système ?
- Comment les parties prenantes privées et publiques échangent-elles des informations ? Le public est-il informé des règles, des responsabilités, des ressources disponibles et de la répartition de ces dernières ? Les données correspondantes sont-elles disponibles ?
- L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont-ils sous la responsabilité d'un organisme de réglementation (indépendant) clairement désigné et habilité ?

### Défi : parties prenantes insuffisamment impliquées dans la planification et la mise en œuvre

Les processus décisionnels déjà en place pour l'affectation des ressources sont souvent accaparés par un petit nombre d'acteurs, si bien que les retombées des investissements réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se limitent à des groupes spécifiques et que les besoins pris en compte dans les décisions ne reflètent pas l'ensemble des parties prenantes, les plus marginalisées étant particulièrement lésées. Cette situation peut avoir pour effet d'accroître les conflits liés aux ressources en eau, de réduire les niveaux d'efficacité et d'efficience et d'exclure des groupes de population déjà marginalisés. Les femmes en particulier sont souvent exclues des processus de planification et de prise de décision, ou sous-représentées.

## Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Intégrer des **processus participatifs** dans tout le cycle de vie du projet, y compris dans sa phase de planification
- ✓ Créer et consolider les espaces de participation et améliorer **la qualité de la participation** ; faciliter à différents niveaux la **participation effective** des groupes marginalisés et/ou pauvres en ressources (p. ex. dans des comités d'usagers de l'eau, dans des instances locales de gouvernement ou en tant que personnel d'un service des eaux) et veiller à ce que cette participation ait un réel impact
- ✓ Viser des changements systémiques en matière de participation et tenter **d'institutionnaliser une participation** avec des organismes partenaires (p. ex. participation ancrée localement dans des règles de gouvernance et des réglementations), et pas seulement dans le cadre du projet
- ✓ Envisager des initiatives (soutien à des associations du bassin fluvial ou à des groupes d'utilisateurs d'eau, initiatives *water stewardship*<sup>10</sup>, budgétisation participative) en vue **d'élargir la base des prises de décision**
- ✓ Veiller à ce que les groupes concernés disposent **de connaissances et de compétences** adéquates et suffisantes pour faire leurs choix et prendre leurs décisions en connaissance de cause
- ✓ **Impliquer les femmes** en tant qu'utilisatrices individuelles et partenaires du développement institutionnel, en leur attribuant les mêmes droits que les hommes
- ✓ Parce que la participation s'accompagne d'obligations et de droits, promouvoir le respect et **l'application des règles juridiques et des réglementations** par tous les acteurs<sup>11</sup>

## Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Existe-t-il des mécanismes garantissant la **participation de la société civile** en général, et des groupes marginalisés en particulier, au processus d'affectation des ressources ?*
- *Des organisations de la société civile sont-elles **impliquées dans des processus importants** tels que la définition des structures tarifaires ?*
- *S'il existe des possibilités de participation, **incluent-elles l'ensemble des groupes concernés** dans le processus de décision ?*
- *Les citoyens sont-ils conscients de leurs droits ? Désireux de participer ?*
- *Les **autorités sont-elles disposées** à autoriser des processus réellement participatifs ?*
- *Les informations sont-elles communiquées dans la **langue locale** ? Les messages clés sont -ils transmis sous une forme compréhensible par les personnes analphabètes ?*
- *Existe-t-il une **forme institutionnelle de consultation des consommateurs** par l'organisme de réglementation et les services des eaux (p. ex. avec l'aide de comités locaux composés de volontaires) ?*

---

<sup>10</sup> Le *water stewardship* consiste à utiliser l'eau d'une façon qui soit équitable socialement, durable écologiquement et bénéfique économiquement, dans le cadre d'un processus inclusif pluri-acteurs qui implique des actions locales basées sur une approche au niveau du bassin versant. Les bons intendants ont conscience de leur propre utilisation de l'eau, du contexte particulier de leur bassin versant, des risques partagés liés à la gouvernance, à l'équilibre et à la qualité de l'eau, et des zones importantes en connexion avec l'eau ; ils s'engagent dans des actions individuelles et collectives utiles, qui profitent à la population comme à la nature. (<http://a4ws.org/about/>)

<sup>11</sup> Source : WIGO 2016 ([www.waterintegritynetwork.net/?docs=4959](http://www.waterintegritynetwork.net/?docs=4959))

## Défi : exclusion et discrimination

Souvent, la fourniture de services d'eau et d'assainissement aux groupes de population marginalisés (minorités ethniques ou religieuses, personnes vivant dans des habitats informels ou des secteurs reculés, personnes marginalisées en raison de leur genre ou de leur âge, etc.) constitue un défi et conduit à des disparités dans la distribution des ressources publiques. Les inégalités d'accès qui en résultent sont accentuées en période de sécheresse ou de conflit. Un cadre politique inadéquat peut par ailleurs être à l'origine de schémas d'exclusion : des autorités municipales peuvent par exemple refuser d'installer des réseaux d'adduction d'eau dans des établissements informels pour des questions de propriété foncière. Dans beaucoup de pays, les investissements relatifs aux systèmes d'égouts sont financés par le gouvernement tandis que les investissements relatifs aux latrines domestiques sont considérés comme des dépenses privées et ne bénéficient d'aucune subvention ; il s'ensuit que les fonds publics sont investis de fait au profit des populations urbaines relativement aisées et échappent aux populations rurales.

## Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Soutenir la mise en place d'unités pro-pauvres dans les services des eaux afin de promouvoir une approche pro-pauvre de la fourniture des services d'eau et d'assainissement (p. ex. dans des habitats urbains)
- ✓ Prendre en considération les intérêts disparates de toutes les parties prenantes, en particulier ceux des groupes de population pauvres et marginalisés
- ✓ Promouvoir et plaider en faveur de tarifs parvenant à couvrir tous les coûts de construction et de maintenance des infrastructures sans pour autant exclure les plus pauvres ; l'instauration de subventions ciblées peut être une solution adéquate
- ✓ Se pencher sur les rapports de pouvoir dans le secteur de l'eau qui créent des inégalités et de la discrimination à l'égard de certains groupes et empêchent l'application de leur droit à l'eau (p. ex. rapport entre les intérêts commerciaux des grandes entreprises et les besoins de l'agriculture de subsistance)
- ✓ S'intéresser également au pouvoir invisible<sup>12</sup> (c'est-à-dire aux normes, y compris intériorisées, qui ont pour effet d'exclure certaines personnes en raison de leur genre, ethnie, race, etc.)
- ✓ Soutenir une approche de l'eau et de l'assainissement fondée sur les droits de l'homme, tout en encourageant une approche pluri-acteurs de l'allocation des ressources en eau

## Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- *Le cadre administratif et politique favorise-t-il une fourniture de services efficace, inclusive et abordable ? Est-ce qu'il protège les personnes les plus vulnérables et autonomise les personnes défavorisées ?*
- *Quelles personnes sont exclues des bénéfices obtenus dans tel ou tel secteur (p. ex. à cause de leur niveau de revenus, genre, appartenance ethnique ou religieuse, orientation sexuelle,*

---

<sup>12</sup> Le pouvoir invisible modèle la façon dont une personne appréhende un problème. Il peut l'amener à intérioriser et à accepter un état de fait injuste ou inégalitaire comme s'il s'agissait d'une pratique « normale » ou pour le moins d'une pratique impossible à remettre en cause. Pour les élites, l'intériorisation peut contribuer à la reproduction de normes, de préjugés et d'idéologies justifiant le maintien du statu quo. (source : Mehta 2016 : *Why invisible power and structural violence persist in the water domain*. [IDS Bulletin 47 \(5\)](#))

handicap, âge, etc.) ? Quels sont les préférences et les besoins particuliers de ces groupes de population ?

- *Quels sont les motifs et les schémas d'exclusion et sous quelles formes s'exprime la discrimination multiple ?*
- *Quelles sont les problématiques liées à la pauvreté dans le secteur de l'eau ?*
- *Existe-t-il des mécanismes garantissant à tous les mêmes avantages et la possibilité de participer et de prendre des décisions ?*
- *Les principes qui définissent le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement sont-ils respectés ? (en particulier : les services d'eau et d'assainissement sont-ils suffisants, sûrs, culturellement acceptables, physiquement accessibles et économiquement abordables ?)*
- *Existe-t-il des normes et des structures pouvant avoir pour effet d'exclure certains groupes ? Les groupes marginalisés contestent-ils leur accès insuffisant à l'eau et les inégalités à l'origine de cette situation, ou acceptent-ils la chose comme étant naturelle ?*

### **Défi : faiblesse de l'état de droit<sup>13</sup>**

Le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit de l'homme, et l'obligation de garantir et de sécuriser la fourniture de services publics est ancrée dans bon nombre de constitutions nationales. Souvent pourtant, ce droit est négligé et il existe un fort décalage entre la politique et la pratique ; il arrive ainsi que la corruption ne fasse l'objet d'aucune sanction ou que des municipalités ne fournissent pas aux communautés reculées ou marginalisées des services d'eau et d'assainissement appropriés. Les citoyens n'ont ni les moyens ni les connaissances leur permettant de faire appel à la justice et, même lorsque des décisions sont rendues, elles sont rarement appliquées.

### **Réflexions pour l'élaboration de programmes**

- ✓ Remédier aux faiblesses de la **mise en application du système juridique et réglementaire** et mettre en place des capacités spécifiques au secteur de l'eau dans le système judiciaire
- ✓ Faciliter **l'accès à la justice**, en particulier pour les groupes marginalisés, p. ex. au travers de services de conseil juridique ou de mécanismes de résolution des conflits
- ✓ Tenir compte du **droit coutumier**

### **Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes**

- *Les acteurs responsables du secteur **respectent-ils les règles et les réglementations** ? Existe-t-il des mécanismes garantissant l'application de celles-ci ?*
- *Quel est le **rôle du système juridique et réglementaire** dans le secteur de l'eau ?*
- *Quel est le **rôle du système judiciaire** (y compris les mécanismes de droit coutumier) dans les différends liés à l'eau et dans la mise en application du droit à l'eau ?*
- *La population a-t-elle **accès à des services juridiques et à des voies de recours** ?*

---

<sup>13</sup> D'après : « Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit », rapport du Secrétaire général, 2004. Voir aussi : [État de droit, réformes de la justice et coopération au développement](#), document conceptuel de la DDC, 2008, et [politique de la DDC en matière de décentralisation, de démocratisation et de gouvernance locale](#) (en anglais).

## Les capacités et intérêts des acteurs clés à façonner les structures et les processus de gouvernance

*Les structures de gouvernance, de même que la gestion des ressources liées à l'eau, sont façonnées par les capacités et les intérêts des acteurs impliqués dans le secteur de l'eau à tous les niveaux, en l'occurrence les ministères compétents, les organismes de réglementation, les municipalités, les citoyens, les organisations de la société civile et les entreprises privées. Les bénéfices tirés de la gestion des ressources liées à l'eau ont plus de chance d'être équitables, durables et efficaces si tous les acteurs ont des capacités élevées, si leurs intérêts convergent et sont négociés avec transparence et si leurs ressources et leurs pouvoirs de négociation sont sur un pied d'égalité.*

### Défi : asymétrie dans les pouvoirs, les incitations et les motivations

L'eau est un secteur saturé par une multitude d'acteurs et un enjeu très disputé mettant en concurrence une grande diversité d'utilisations et d'utilisateurs. Les interactions directes ou indirectes entre tous ces acteurs – dont les ressources, les pouvoirs et/ou les informations sont d'un niveau très différent – conduisent souvent à des tensions et des conflits, parfois même à de la violence. Les tensions peuvent survenir aux plans local, national et international, mais aussi entre deux zones (p. ex. zone rurale / zone urbaine) ou entre des groupes d'intérêts différents. Certains décideurs sont tentés de privilégier les objectifs économiques (industrie, agriculture à grande échelle, etc.) plutôt que les objectifs sociaux (droit à l'eau, importance religieuse, etc.) ou environnementaux (p. ex. santé des écosystèmes), si bien que les bénéfices ne sont pas les mêmes pour tous les utilisateurs.

### Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Envisager la mise en œuvre d'approches **donnant à l'eau une valeur** économique, écologique, sociale, culturelle ou autre pour établir des dialogues pluri-acteurs et des coopérations (initiatives *water stewardship*, rémunération des services liés au bassin versant, etc.) ; utiliser ces approches pour créer des connexions entre des actions locales et des initiatives régionales ou mondiales
- ✓ Tirer avantage **des initiatives et des plates-formes régionales et/ou mondiales** pouvant entraîner une meilleure gouvernance de l'eau (p. ex. trouver des points de contact avec le Programme global Eau de la DDC)
- ✓ **Identifier les incitations** pouvant susciter des changements de politique et de pratique/comportement propices à une meilleure gouvernance de l'eau ; identifier par ailleurs les facteurs dissuasifs qui nuisent à la performance (p. ex. conditions de travail) et proposer des actions correctives
- ✓ Accorder une attention particulière aux **acteurs du secteur privé** susceptibles d'exercer une influence notable sur la gestion des ressources en eau
- ✓ Identifier et autonomiser **les personnes qui poussent ou sont susceptibles de pousser au changement en matière de politique et de pratique/comportement**, et identifier les **obstacles**
- ✓ Créer des mécanismes (y compris des processus transnationaux) pour encourager les différents acteurs à mener un **dialogue constructif et non violent**, à l'échelle du bassin versant mais aussi de manière plus large
- ✓ Renforcer le rôle des activités de plaidoyer dans la promotion des plates-formes d'échanges pluri-acteurs et multi-niveaux sur le thème de l'eau

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- Quels sont les **processus de prise de décision**, p. ex. pour l'allocation des ressources en eau (quand, comment et par qui sont prises les décisions) ?
- Des acteurs clés sont-ils capables de **défendre des enjeux spécifiques liés à l'eau**, y compris le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous ?
- Les **relations entre les acteurs clés** sont-elles marquées par la domination, ou par la collaboration et le partenariat ? Sont-elles solides, faibles ou conflictuelles ?
- Quels acteurs ou institutions clés jouissent du **plus haut niveau de confiance et de légitimité** ? (p. ex. opérateurs locaux, services privés/publics, comités de l'eau)
- Quels acteurs sont **les plus puissants** (p. ex. en termes de ressources financières, mais aussi de position, de force ou de réseau) ? Qui sont les acteurs favorables aux réformes au sein de la bureaucratie et des autres institutions de l'État ? Quelle est leur motivation ? Quels acteurs sont des alliés potentiels ?

### Défi : faiblesse des ressources humaines et des capacités

Le manque de capacités et de ressources humaines au niveau local (municipalités, services des eaux, citoyens et entreprises) peut avoir pour effet que l'infrastructure est mal exploitée et mal entretenue, ce qui entraîne la dégradation des services fournis et la réticence des clients à payer pour de tels services. Dans de nombreux cas, les autorités en charge des ressources en eau souffrent d'un manque d'effectifs et disposent de compétences techniques insuffisantes, ce qui pose problème pour le développement institutionnel du secteur de l'eau.

### Réflexions pour l'élaboration de programmes

- ✓ Renforcer la **capacité des parties prenantes** à accomplir leurs tâches (organismes de réglementation, services des eaux, instituts de formation, universités, associations professionnelles, organisations de la société civile, etc.)
- ✓ En plus du développement formel des capacités (cours de formation), considérer les formats suivants : **visites d'échange, formations pendant l'emploi, échanges de connaissances**, plates-formes de dialogue, etc.
- ✓ Soutenir les acteurs clés du secteur de l'eau afin qu'ils développent leur capacité à **attirer et à retenir les jeunes talents** et donner à la jeune génération, porteuse de changements, les moyens d'innover dans le secteur

### Questions clés pour l'analyse et l'élaboration de programmes

- Les **connaissances, les compétences et les règles d'éthique** des autorités et des prestataires de services sont-elles suffisantes pour leur permettre de remplir les fonctions qui leur sont assignées ?
- Quels sont les **systèmes de qualification** en place pour l'éducation et la formation (continues) ?
- Les **programmes de formation** pour les différentes possibilités de carrière sont-ils standardisés et conformes aux normes internationales ?
- Le **système de gestion du personnel professionnel** est-il **équitable et motivant** ?



- Existe-t-il des **mécanismes adéquats pour attirer et retenir les jeunes talents** dans le secteur de l'eau ?

## B. Aspects importants pour le suivi et l'évaluation

### Pendant le développement de la stratégie...

- Au moment de **définir les réalisations visées dans le cadre de résultats de la stratégie de coopération**, prendre en considération les aspects de gouvernance (cadre juridique, degré de décentralisation, performance et interaction des acteurs clés dans les processus de gestion du secteur public par comparaison avec les principes de bonne gouvernance, rapports de pouvoir, intérêts personnels, facteurs incitatifs ou dissuasifs, capacités des acteurs clés) **tant au niveau de la population que des institutions**
- Inclure **un champ d'observation spécifique ou un indicateur dans le domaine de l'eau** afin de mesurer les progrès réalisés quant à l'amélioration de la gouvernance de l'eau. Les indicateurs clés permettant d'évaluer les réalisations et les produits obtenus avec le soutien de la DDC sont appelés indicateurs de référence agrégés (IRA). Les quatre IRA relatifs à l'eau sont définis sur le [shareweb RésEAU](#). Les plus pertinents pour évaluer la gouvernance sont les indicateurs W1 (Défis globaux – Politiques dans le domaine de l'eau) et W2 (Accès aux ressources – Eau). Il convient toutefois de considérer également les indicateurs W3 (Services de base – Eau) et W4 (Services de base – Assainissement) car ils sont étroitement liés à l'application du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement.
- Inclure les modifications du type de gouvernance dans le volet « Risques et hypothèses » de la stratégie de coopération
- Inclure des **indicateurs de développement national** pertinents du point de vue de la gouvernance dans le secteur de l'eau (p. ex. des indicateurs liés à la redevabilité, à la transparence, aux mécanismes de contrôle et à l'équité)

### Pendant l'analyse et l'élaboration de programmes...

- Analyser la gouvernance dans le secteur de l'eau au début de l'intervention
- Définir au moins une réalisation spécifique à la gouvernance (adossée à des indicateurs et à des produits eux aussi spécifiques à la gouvernance) ou définir au niveau du projet des indicateurs de résultats ayant trait aux systèmes de gouvernance de l'eau (p. ex. amélioration des politiques relatives à la gouvernance de l'eau), aux processus de gouvernance de l'eau (p. ex. attribution claire des rôles et des responsabilités) et aux acteurs clés du secteur de l'eau (p. ex. changements dans le comportement des individus ou des groupes)
- Identifier les groupes vulnérables qui ont des problèmes d'accès aux services d'eau, dans le but de définir des objectifs pour ces groupes spécifiques dans cadre logique du projet
- Pour définir les indicateurs, se référer aux définitions qui existent déjà au plan international, p. ex. les définitions utilisées par les Nations Unies (JMP, GLAAS et GEMI<sup>14</sup>)

### Pendant le reporting, le suivi et l'évaluation...

- Désagréger les données et les indicateurs par groupes de population potentiellement défavorisés et par genre
- Se préoccuper des déterminants sociaux qui persistent dans d'autres secteurs au travers d'actions spécifiques (p. ex. dans le secteur de la santé), surveiller et évaluer leur pertinence pour les systèmes et les processus de gouvernance de l'eau
- Intégrer des problématiques de gouvernance de l'eau dans les examens et les évaluations de projet
- Dans le suivi et l'évaluation des performances, intégrer non seulement les acteurs ministériels compétents, mais aussi les communautés, les syndicats (formels et informels), les associations

---

<sup>14</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#) (JMP), [ici](#) (GEMI) et [ici](#) (GLAAS).

professionnelles, les organisations faïtières, les acteurs d'autres secteurs et les partenaires internationaux

- Garder à l'esprit que les indicateurs doivent s'appuyer sur une source d'information fiable, basée soit sur des statistiques nationales soit sur des enquêtes certifiées

# Annexe I : Bonnes pratiques d'intégration de la gouvernance dans des projets liés à l'eau

## Intégration aux niveaux mondial, régional et local

### Paix bleue au Moyen-Orient

Le Moyen-Orient est la région du monde la plus pauvre en eau. L'eau joue un rôle central dans les conflits régionaux et dans la définition des priorités liées à l'agenda de développement durable. La situation est d'autant plus complexe que la plupart des ressources en eau de la région sont partagées par deux pays ou plus. L'utilisation plus durable de l'eau, l'accès à des services d'eau plus fiables et l'amélioration de la gouvernance des eaux de surface et des eaux souterraines nationales et transfrontalières sont d'autres défis importants à relever. Parce que les problèmes d'eau dans la région et leurs effets sont souvent transfrontaliers, il faut trouver des solutions régionales susceptibles de favoriser la coopération régionale.

*Blue Peace Middle East* (Paix bleue au Moyen-Orient) est une initiative lancée par la DDC en 2011. Elle œuvre à la consolidation de la paix et au renforcement de la coopération en matière de gestion durable des ressources hydriques partagées, en instaurant des dialogues politiques et techniques entre les acteurs clés des gouvernements nationaux et locaux, des universités, des médias, des membres de la société civile et des représentants du secteur privé, dialogues qui reposent sur des projets régionaux concrets et des activités directes sur le terrain. Conjointement avec le *Strategic Foresight Group*, partenaire opérationnel pour les dialogues politiques, et avec des partenaires locaux issus des universités, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, la DDC promeut une politique et des solutions concrètes de développement durable au service des populations menacées par la rareté de l'eau et les conflits.

La communauté *Blue Peace Middle East* a été créée en 2011. En 2017, elle constituait au Moyen-Orient un réseau de plus de 200 leaders d'opinion et décideurs politiques. De 2011 à 2017, période pendant laquelle le Moyen-Orient a été en proie à des conflits violents et à de multiples crises de gouvernance, cette communauté a été l'unique dispositif permanent de dialogue régional sur la question de l'eau. Les résultats tangibles obtenus depuis 2011 sont notamment les suivants :

- Malgré l'instabilité de la situation politique et du contexte sécuritaire dans la région, l'initiative a créé une infrastructure immatérielle engageant au dialogue diverses parties venues d'Irak, d'Iran, de Jordanie, du Liban, de Turquie et, de façon limitée, de Syrie.
- La mise en place d'un cadre politique a facilité l'avancement de projets opérationnels, par exemple l'échange de données hydrologiques et météorologiques et d'éléments préparatifs pour le développement d'un cadre de gestion durable coordonné dans le bassin de l'Oronte, partagé par le Liban, la Syrie et la Turquie.
- L'initiative contribue également à pérenniser le dialogue politique entre la Turquie et l'Irak concernant l'harmonisation des données sur le Tigre. Du point de vue opérationnel, ce dialogue est soutenu par la mise en place d'une station de surveillance installée sur le Tigre en Irak, qui contribue à améliorer la qualité des données et donc la gestion de l'eau.
- Afin de combler le déficit de capacités dans le domaine de l'eau et d'assainissement dans la région, la création de plus de 60 start-ups qui développent des solutions innovantes pour améliorer la gestion de l'eau a été soutenue en Jordanie, au Liban et en Palestine.
- Dans le cadre du réseau de médias *Blue Peace*, plus de 500 articles, reportages et programmes télévisés ont mis en lumière les principaux enjeux liés à l'eau dans la région.

Au travers d'actions spécifiques menées sur le terrain, l'initiative s'applique à réduire les déficits de connaissances en contribuant à la collecte de données fiables sur les ressources en eaux de surface et

en eaux souterraines et en garantissant une gestion efficace de l'eau ainsi qu'un développement de capacités effectif<sup>15</sup>.

### **Water Integrity Network (WIN) : renforcer l'intégrité dans le secteur de l'eau**

Le Réseau d'intégrité de l'eau (*Water Integrity Network*, WIN) est un réseau composé d'organisations et d'individus, qui vise à renforcer l'intégrité de l'eau partout dans le monde afin de réduire la corruption et d'améliorer la performance du secteur. Les quatre fondements de l'intégrité que sont la transparence, la responsabilisation, la participation et la lutte contre la corruption sont au cœur de toutes les activités du WIN. Sur la scène internationale, le WIN plaide pour le développement de partenariats stratégiques visant à faire figurer l'intégrité de l'eau dans l'agenda mondial et à l'intégrer dans les programmes et les pratiques des principaux acteurs mondiaux du secteur de l'eau. Le WIN a contribué à l'élaboration des principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau et publie également ses propres documentations (p. ex. *Water Integrity Global Outlook*<sup>16</sup>). Le WIN travaille par ailleurs à développer, tester et promouvoir des outils favorisant l'intégrité de l'eau, le partage de connaissances et la collecte de preuves de corruption, et se penche sur l'efficacité des initiatives liées à l'intégrité de l'eau. Depuis 2009 – à une époque où l'on commençait à peine à prendre conscience des problèmes de corruption dans le secteur de l'eau et de la possibilité d'utiliser l'intégrité comme un puissant contrepoids –, la DDC apporte une contribution majeure au réseau pour soutenir son plaidoyer international pour l'intégrité de l'eau et participe à son assemblée générale, qui fait office d'organe de pilotage.

- Le programme MCWIP (*Multi Country Water Integrity Programme*) est un partenariat entre le réseau WIN et plusieurs organisations suisses (Helvetas, Caritas, Cewas), qui comprend des actions au Guatemala, au Kenya, au Mozambique et au Népal. Il vise à renforcer les capacités des autorités locales et des prestataires de services publics et privés afin de mettre en place des systèmes de gestion de l'eau et d'améliorer la fourniture des services liés à l'eau, tout en exerçant une action sur les politiques des gouvernements nationaux. Le programme développe des concepts, des approches et des outils d'intégrité de l'eau pour les différents pays d'intervention et adapte leur mise en œuvre en fonction de la situation locale. Si les approches spécifiques et les domaines prioritaires sont adaptés aux composantes locales du pays, les lignes d'action sont partout les mêmes : utiliser des outils d'intégrité de l'eau et de redevabilité sociale (au niveau local principalement) ; former des alliances (à tous les niveaux) ; plaider pour des changements de politique et faire pression en ce sens (au niveau national principalement) ; promouvoir le développement des capacités et la gestion des savoirs (à tous les niveaux)<sup>17</sup>. Un autre aspect essentiel du programme est son volet éducatif, qui vise à favoriser les échanges de connaissances et à diffuser les principes d'intégrité au sein des organisations basées en Suisse qui travaillent dans le secteur de l'eau des pays en développement. L'une des questions qui se posent concernant la mise en œuvre réussie d'un programme d'intégrité de l'eau est la suivante : faut-il ou non évoquer le problème de la corruption ? La corruption existe, et elle peut se manifester partout. Ne pas en parler contribue à la faire prospérer. Faire preuve de transparence à ce sujet permet au contraire de créer un climat de confiance. Il est crucial de bien évaluer les limites à ne pas franchir lors d'une discussion sur la corruption : mieux vaut toujours avancer pas à pas et repousser ces limites de manière graduelle. Être attentif à la question signifie également tenir compte du relativisme culturel et utiliser des points d'entrée positifs pour susciter des discussions et des actions. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement est un point d'entrée qui a fait ses preuves pour la promotion de l'intégrité.
- Mieux vaut prévenir que guérir. La prévention est un signe de diligence raisonnable : elle permet d'inspirer confiance aux partenaires financiers et de garantir l'efficacité des projets.

---

<sup>15</sup> D'autres informations sur l'initiative *Blue Peace Middle East* sont disponibles [ici](#). À lire également : *Water as an Asset for Peace – Atlas of Risks and Opportunities*, DDC, 2017. <https://www.shareweb.ch/site/Water/news-networking-tools/Documents/SDC-Water-Atlas-FINAL-WEB-.pdf>.

<sup>16</sup> *Water Integrity Global Outlook*. WIN, 2016. [Lien](#)

<sup>17</sup> D'autres informations sur le programme sont disponibles [ici](#).

- Le combat pour l'intégrité de l'eau n'est pas un combat solitaire : il doit être mené avec des partenaires favorables au changement. Il repose sur des activités de plaidoyer concertées et sur la mise en place d'outils communs, même si la tâche est difficile.
- Un changement durable suppose de combiner des approches *top-down* (volonté politique, soutien des niveaux supérieurs) et *bottom-up* (agir aux niveaux inférieurs et créer un élan en faveur de l'intégrité).
- L'assise de l'intégrité doit être consolidée : la transparence ne consiste pas seulement à ouvrir les registres des comptes. Elle doit pouvoir reposer sur l'action de la société civile et des médias, dont le rôle clé consiste à assurer de façon indépendante le suivi et l'examen des budgets et des niveaux de service. Dans la lutte contre la corruption, les régulateurs peuvent être des vecteurs de changement importants pourvu qu'ils soient dotés de pouvoirs et de capacités appropriés.
- Obtenir l'engagement des parties prenantes est un processus lent, mais lorsque cet engagement est réel et multidirectionnel, il renforce les efforts en faveur de l'intégrité. Les programmes pour l'intégrité de l'eau doivent pouvoir s'appuyer sur des évaluations approfondies et des analyses de contexte, sur le recensement détaillé des parties prenantes et sur un suivi de la qualité.

### **Améliorer la gouvernance du secteur à tous les niveaux : SABA+**

Le projet d'eau et d'assainissement SABA (*Integral Basic Sanitation*) est une action soutenue par la DDC, qui a développé avec succès un modèle intégré de gestion durable des services d'eau et d'assainissement en milieu rural. Plus de deux millions de personnes ont déjà bénéficié de ce programme. Le projet SABA sollicite et facilite la participation active et l'implication des acteurs locaux de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (gouvernements régionaux, gouvernements locaux, collectivités, entreprises privées, système éducatif, organisations de la société civile). Ce modèle allie considérations infrastructurelles et aspects techniques, sociaux et de gestion, en combinant d'une part l'installation de services domestiques d'eau et d'assainissement et, d'autre part, le développement des capacités des collectivités et des institutions, l'éducation sanitaire et la mise en relation de tous les acteurs. La bonne gouvernance est encouragée par le renforcement des capacités dont disposent les acteurs à tous les niveaux de l'État, mais aussi par une plus grande transparence et par la capacité accrue de la société civile à tenir les gouvernements locaux, régionaux et nationaux responsables de la mise en œuvre d'un plan d'investissement national ou régional en matière d'eau et d'assainissement.

SABA a démarré au Pérou en 1995 déjà. Le projet était initialement axé sur le niveau communal et local. En constante évolution, il a connu une étape importante avec le développement des *Municipal Technical Water and Sanitation Areas* (ATM), qui constituent l'un des « produits d'exportation » du programme. Les zones ATM sont organiquement et administrativement dépendantes des municipalités, ce qui signifie qu'elles ont toujours été financées et gérées par les municipalités avec des fonds publics.

SABA a permis de constituer dans chaque municipalité concernée une équipe de soutien servant d'instrument de liaison avec les petits exploitants et les acteurs ruraux du secteur WASH issus des niveaux infranationaux. Autant de personnes que le gouvernement national aurait peiné à atteindre par lui-même. Entre 2007 et 2009, plusieurs programmes de surveillance de la qualité de l'eau ont été initiés et un cursus « eau et assainissement en milieu rural » a été mis en place dans plusieurs universités régionales. Le modèle SABA a ensuite connu une phase d'expansion significative en se déployant dans quatorze régions du Pérou. Depuis son lancement, SABA a contribué à la création de 638 zones ATM. Le fait qu'il existe actuellement 1426 zones ATM au Pérou témoigne du fait que le gouvernement national, avec le concours des gouvernements régionaux et locaux, a repris le modèle SABA pour en faire une politique publique d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural. Depuis 2007, la Suisse ne participe plus financièrement aux dépenses d'infrastructures de SABA, la croissance économique du Pérou permettant désormais au gouvernement national et aux gouvernements infranationaux d'y contribuer davantage. À la place, la DDC se concentre sur des activités de plaidoyer, et les membres de l'équipe SABA interviennent en tant que conseillers techniques auprès des bureaux régionaux WASH (DRVCS) qui apportent un soutien technique aux municipalités et contribuent à la création de nouvelles zones ATM.

Depuis, le modèle a été transposé dans le contexte post-conflit de la Colombie, où il a été adapté à la réalité des zones rurales, entraînant entre autres un accès à l'eau plus équitable et une diminution de la pollution. La DDC développe actuellement un nouveau programme visant à capitaliser les expériences acquises depuis plus de vingt avec le modèle SABA.

Plusieurs facteurs ont contribué à la réussite de cette action. Pour commencer, les modèles mis au point et validés au niveau local sont complets, intégrés et très adaptables à différents contextes, ce qui a séduit le gouvernement péruvien et explique qu'il ait été considéré opportun de les transposer à l'échelle nationale. Ensuite, l'engagement de longue durée de la DDC a permis de développer les modèles jusqu'à leur maturité et d'établir des relations solides avec les différents acteurs. Enfin, l'approche SABA a sensiblement contribué à renforcer les autorités locales, régionales et nationales et a soutenu leurs efforts de décentralisation. Les expériences acquises ont alimenté le dialogue politique à tous les niveaux<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

## Intégration dans les zones transfrontalières

### Bâtir le dialogue et la gouvernance autour des cours d'eau (*Building River Dialogue and Governance, BRIDGE*)

Le programme « Diplomatie de l'eau et gouvernance dans les zones transfrontalières à risques », mis en place en 2011 par le Programme global Eau de la DDC, cherche à favoriser la coopération entre les pays et les populations qui partagent des ressources en eau. Dans le cadre de ce programme, quatre partenaires opérationnels mènent à travers le monde et à différents niveaux toute une gamme d'activités synergiques portant sur la coopération transfrontalière. L'un des quatre programmes est l'initiative BRIDGE (*Building River Dialogue and Governance*) lancée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). En tant qu'organisation d'adhésion pour des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile, l'UICN a la capacité de travailler à de multiples niveaux avec des organisations membres ou partenaires, ce qui lui permet de collaborer de manière fructueuse avec divers groupes d'intérêts. Le fait qu'elle travaille sur différentes échelles et se concentre sur des connaissances étayées de preuves contribue à sa réputation d'acteur fiable. La diplomatie de l'eau permet aux pays de parvenir à des ententes négociées dans le domaine de la gestion de l'eau. Mais parce que l'eau est essentielle au développement et à la réduction de la pauvreté au niveau local, il est rare que les accords conclus entre les gouvernements nationaux aboutissent d'eux-mêmes à des projets de mise en œuvre. Pour que des ententes transfrontalières relatives à la gestion de l'eau deviennent effectives sur le terrain, elles ont besoin de l'adhésion et de l'accord des usagers de l'eau. La diplomatie de l'eau est un processus qui, tout en opérant sous l'autorité des États, libère un potentiel de coopération entre une multitude d'acteurs, y compris au niveau des provinces et des municipalités. L'initiative BRIDGE repose sur la stratégie de l'UICN pour le développement des capacités de gouvernance de l'eau, qui cherche à accélérer le développement durable des ressources en eau, notamment grâce aux progrès en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, à la gestion durable des bassins versants, à la préservation de la biodiversité et à la coopération transfrontalière. Le cadre de base de cette stratégie se compose de cinq éléments : 1) démonstration, 2) apprentissage, 3) dialogue axé sur la recherche de consensus, 4) développement du leadership et 5) dispositifs de soutien. BRIDGE agit en tant qu'intermédiaire neutre, crée des espaces de dialogue informels, génère des connaissances pouvant dynamiser la coopération et fournit des conseils et des formations aux parties prenantes qui le demandent, du niveau local jusqu'au niveau national, leur permettant ainsi de saisir les opportunités d'une plus vaste coopération. BRIDGE utilise une approche adaptative visant à faciliter le changement systémique de la gestion des eaux partagées en adaptant à chaque contexte socio-économico-politique les moyens concrets à mettre en œuvre pour favoriser la coopération. L'initiative BRIDGE est actuellement (2018) implantée dans quatorze bassins versants à travers le monde, de l'Asie à l'Amérique latine et à l'Afrique.

L'initiative BRIDGE agit notamment dans la région du Mékong, où elle a été lancée en 2011 sur la base des actions et des programmes antérieurs réalisés par l'UICN dans cette partie du monde. BRIDGE met en œuvre un processus multi-niveaux et pluri-acteurs qui couvre à la fois les bassins des trois cours d'eaux transfrontaliers qui rejoignent le Mékong (Tonlé Kong, Tonlé San et Tonlé Srepok) et le bassin inférieur du Mékong dans son ensemble, qui irrigue le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande et le Vietnam. Dans ce contexte, la coopération avec les différents niveaux gouvernementaux, y compris les assemblées nationales, est absolument cruciale. L'implication d'autres groupes d'intérêts est également essentielle afin de garantir le caractère complet, solide et pérenne des mécanismes de gouvernance de l'eau. Parce que les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs relativement récents dans cette région, elles tirent un grand bénéfice des enseignements et du soutien de BRIDGE, qui favorise ainsi leur engagement dans les assemblées régionales.

Depuis son lancement, BRIDGE a contribué à de nombreux succès notables. Au niveau régional, l'UICN a soutenu la ratification par le Vietnam de la convention des Nations Unies sur les cours d'eau (UNWC) grâce à des activités de plaidoyer et des formations portant sur le cadre juridique. Cette ratification a suscité l'intérêt des autres pays de la région et de la *Mekong River Commission* (MRC) que BRIDGE soutient en s'associant à des événements sur le développement des capacités et à des dialogues sur l'amélioration du cadre juridique régissant la coopération dans le bassin. La création d'un réseau des champions regroupant des représentants des gouvernements, des OSC et des universités est une autre réussite de BRIDGE, qui s'explique en particulier par son caractère informel : le fait d'organiser des



événements et des rassemblements moins officiels, par exemple des visites sur le terrain, a en effet permis aux participants de faire montre d'un engagement personnel plus marqué. Le réseau est devenu un pilier central de BRIDGE et s'est notamment fortement impliqué dans le développement d'une nouvelle phase du programme. BRIDGE cherche également à obtenir de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – une organisation régionale intergouvernementale dotée d'un solide programme économique – qu'elle accorde une place plus importante à l'eau. Pour finir, BRIDGE soutient d'une part le développement de plans et de stratégies de coopération en s'intéressant à des mécanismes de partage des avantages entre pays – volet « démonstration » de la coopération – et, d'autre part, le développement d'approches stratégiques liées au nexus eau-énergie-alimentation susceptibles d'être intégrées dans des plans locaux, nationaux et régionaux. Le succès de l'initiative BRIDGE dans la région du Mékong a conduit au développement d'un nouveau projet dans le bassin du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna dont les eaux sont partagées par le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, le Népal et l'Inde. Les outils et les processus mis en œuvre pour le Mékong sont adaptés spécifiquement à ce bassin transfrontalier avant d'y être implantés<sup>19</sup>.

## Intégration au niveau national

### Approche intégrée de l'eau dans la coopération suisse au Kosovo

La coopération suisse au Kosovo est un bon exemple d'approche dans laquelle la gouvernance de l'eau joue un rôle central. La Suisse finance plusieurs programmes qui combinent investissements dans des infrastructures hydrauliques, renforcement des institutions sectorielles et influence sur l'élaboration des politiques.

- Le SECO finance un projet soutenant la mise en place d'un conseil interministériel de l'eau au Kosovo (*Inter-Ministerial Water Council, IMWC*) ainsi que ses activités, et il cofinance la construction d'usines de traitement des eaux usées dans deux villes du pays ainsi que des mesures visant à renforcer leurs capacités.
- La DDC finance le programme de soutien pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (*Rural Water and Sanitation Support Program, RWSSP*), conçu pour étendre la couverture en eau et en assainissement dans les zones rurales du Kosovo, pour mieux gérer les services liés à l'eau grâce à des compagnies régionales de l'eau (*Regional Water Companies, RWC*) et pour améliorer la gouvernance du secteur au travers d'organismes de réglementation.
- Le bureau de coopération suisse et l'ambassade de Suisse agissent pour influencer sur les politiques dans le secteur de l'eau.

Les programmes suisses au Kosovo sont complémentaires et complets, interviennent sur l'ensemble du territoire kosovar et à tous les niveaux, depuis la politique nationale jusqu'aux collectivités locales, et soutiennent tous les acteurs clés des services liés à l'eau : conseil interministériel de l'eau, ministères, compagnies régionales de l'eau (au nombre de sept), Shukos (association des compagnies régionales de l'eau), autorité de régulation des services liés à l'eau (*Water Services Regulatory Authority, WSRA*) et institut national de la santé publique (*National Institute of Public Health, NIPH*).

Pour avoir consenti des investissements importants sur une longue période et avoir acquis une solide expérience par son travail sur le terrain et sa coopération avec l'ensemble des parties concernées, la Suisse jouit d'une excellente réputation et d'une forte crédibilité dans le secteur de l'eau et possède un important levier pour influencer sur les politiques. Grâce au soutien qu'elle apporte au conseil interministériel de l'eau et à d'autres institutions sectorielles nationales, elle dispose par ailleurs d'instruments puissants pour contribuer de manière effective au développement des cadres politiques et juridiques.

Le soutien combiné des différents programmes suisses a permis, entre autres exemples de réussite, de finaliser une stratégie nationale de consolidation (regroupement de toutes les compagnies d'eau municipales pour former sept compagnies régionales) et d'intégrer tous les systèmes d'eau en milieu rural dans le dispositif de gestion des compagnies régionales. La Suisse a aidé le Kosovo à mettre en

---

<sup>19</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

place un secteur de l'eau tourné vers l'avenir et doté de cadres politiques et juridiques adaptés. En tant que principal donateur dans le secteur de l'eau, et grâce à son influence sur les politiques sectorielles, la Suisse a également contribué à l'amélioration des cadres juridiques, à la détermination des priorités et des normes et au renforcement de la coordination entre les acteurs. Le soutien apporté aux compagnies régionales de l'eau a notamment produit les résultats suivants : meilleures capacités pour la mise en œuvre de projets, stratégies de clientèle, réduction de l'eau non génératrice de revenus, procédures efficaces d'exploitation et de maintenance, protection des sources d'eau, processus décisionnels fondés sur des données probantes. Le soutien de la Suisse aux organes de surveillance du secteur de l'eau au Kosovo (WSRA et NIPH), combiné au développement des capacités des compagnies régionales de l'eau, a contribué à améliorer la gouvernance du secteur et s'est traduit par une meilleure fourniture de services par les compagnies régionales, avec une meilleure qualité d'eau potable.

Dans le cadre du programme RWSSP, la Suisse souhaite désormais (2018) investir également dans l'infrastructure hydraulique rurale du Nord du Kosovo, une zone hautement sensible du point de vue politique. Il s'agit de contribuer à intégrer les structures de la partie nord du pays dans le système et l'administration générale du Kosovo et d'appuyer ainsi la résolution durable du conflit politique<sup>20</sup>.

## **L'eau comme point d'entrée pour une meilleure gouvernance : DESPRO (Ukraine)**

Le projet de soutien à la décentralisation en Ukraine, baptisé DESPRO (*Decentralization Support Project in Ukraine*), est une initiative à long terme de la DDC mise en œuvre par Skat Consulting Ltd. Elle vise à promouvoir la décentralisation et la réforme en faveur de l'autonomie locale en introduisant un système décentralisé de fourniture de services utilisant le secteur de l'eau comme un point d'entrée. Pour mener à bien ses actions, DESPRO collabore fructueusement avec des acteurs intervenant aux niveaux national, régional et local. Au cours de ses quatre phases, DESPRO a soutenu non seulement la réalisation de 139 projets d'adduction d'eau en milieu rural, bénéficiant à près de 80 000 personnes en Ukraine, mais également l'amélioration des politiques nationales visant à faire avancer le processus de décentralisation. Le soutien de DESPRO inclut aussi le travail accompli aujourd'hui encore pour renforcer les capacités des acteurs clés des réformes au niveau national.

Le projet DESPRO a dû opérer dans un contexte politique dynamique, qui n'a pas toujours été propice au processus de décentralisation. Malgré cela, l'approche centrée sur les collectivités appliquée par DESPRO aux niveaux local et régional a abouti à de meilleurs services d'eau et d'assainissement et à des niveaux élevés de responsabilité locale. L'accent mis sur la mobilisation sociale et sur la participation active de gouvernements locaux autonomes a permis d'introduire un mécanisme de « projet conduit par le gouvernement local », dans lequel le conseil du village devient l'acteur clé de la planification et de la réalisation des projets liés à l'eau et à l'assainissement.

Parallèlement, DESPRO a encouragé avec succès le cofinancement de projets communautaires liés à l'eau et à l'assainissement en renforçant le degré d'appropriation des projets par les différents acteurs impliqués. Cela signifie que les fonds pour de tels projets ne proviennent pas seulement de DESPRO, mais sont également prélevés sur des budgets locaux et régionaux et incluent une contribution de la part des ménages individuels. La part financière des partenaires a ainsi dépassé deux tiers du coût total des projets cofinancés.

Dans le contexte de la réforme de décentralisation qui se met en place au niveau national, DESPRO est devenu un partenaire reconnu du ministère du développement régional, de la construction et des services communs. À ce niveau, DESPRO a contribué à l'élaboration d'une politique de gestion des déchets municipaux (constituant l'un des volets du cadre juridique pour la gestion des déchets solides) et a soutenu le ministère dans l'élaboration d'une stratégie nationale d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En outre, DESPRO participe activement au processus de décentralisation en sensibilisant les citoyens et les citoyennes aux enjeux majeurs de la réforme, et en contribuant dans une large mesure à la planification stratégique des collectivités récemment fusionnées.

---

<sup>20</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

Des efforts importants ont par ailleurs permis de développer les capacités des agents des collectivités locales autonomes et des associations d'autogouvernement local, grâce à des formations au niveau professionnel ou auprès des institutions (p. ex. *Local Self-Government School et Community of Practice for Local Development*). Grâce à des méthodes d'apprentissage en ligne, en salle de classe ou par les pairs, DESPRO répond aux besoins de formation – tant dans le domaine de la décentralisation que dans celui de l'eau et de l'assainissement – en se concentrant sur les thèmes suivants : gestion de projet, cohésion de la collectivité, sensibilité aux conflits, problématiques liées au genre, gestion financière au niveau des collectivités, services d'eau et d'assainissement décentralisés.

DESPRO est un exemple de projet dans lequel la combinaison des actions menées non seulement à tous les niveaux du pouvoir (du pouvoir central au pouvoir local) mais également au sein de deux secteurs (gouvernance et eau) a permis de s'attaquer aux défis de la décentralisation et de l'autonomie locale en Ukraine<sup>21</sup>.

## **Gouvernance à tous les niveaux au Mozambique (PROGOAS)**

Plus de la moitié de la population rurale du Mozambique n'a pas accès à l'eau potable, ce qui signifie que plus de 300 000 personnes sont privées d'eau propre dans les quatre districts prioritaires du programme d'intervention mis en place dans les provinces de Cabo Delgado et de Nampula. Seuls 12,4 % de la population rurale utilisent des latrines améliorées et 9 % des ménages seulement ont un espace spécifique pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou des cendres. Depuis que les politiques nationales et le cadre juridique ont transféré aux gouvernements des districts des compétences et des ressources accrues pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les districts gèrent leurs propres effectifs et ressources financières et sont donc des acteurs clés pour la promotion du développement local et de la fourniture de services. Cependant, le manque de ressources humaines et financières, et donc l'insuffisance des capacités requises pour mener à bien la planification, la mise en œuvre et le suivi des investissements locaux, continuent de poser un défi de taille. La société civile est en outre relativement jeune et donc peu habituée à faire valoir ses droits, à demander des comptes ou à influencer sur les priorités gouvernementales. Dans ce contexte, c'est un défi immense que de fournir des services publics d'eau et d'assainissement qui soient de qualité et répondent aux priorités des collectivités.

Le programme pour la gouvernance, l'eau et l'assainissement (PROGOAS) est cofinancé par la DDC et Helvetas Swiss Intercooperation. Il est implanté au Mozambique dans les provinces de Cabo Delgado et de Nampula. Les deux premières phases du programme (2009-2015), axées sur l'organisation et la surveillance des collectivités, ont permis l'adoption d'approches garantissant une participation effective et une réelle transparence dans les processus de gouvernance locale liés à l'eau et à l'assainissement. La troisième phase du programme (2015-2018) a encouragé les acteurs locaux des districts à adopter ces mêmes approches, en vue de soutenir la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance.

PROGOAS a renforcé les capacités institutionnelles des conseils de développement des communautés, des conseils locaux et des comités d'eau et d'assainissement en proposant des formations supplémentaires (y compris un soutien continu par auto-évaluation) sur des aspects importants tels que la gouvernance interne (règlements, redevabilité, plaidoyer), l'intégration de la dimension de genre et l'exploitation et l'entretien des points d'eau. PROGOAS a également favorisé le renforcement des systèmes nationaux en transférant des capacités de formation vers des institutions locales (centre de formation provincial, ONG nationales), le but étant d'encourager l'essaimage de ces bonnes pratiques au-delà de la mise en œuvre des projets.

Différents outils ont été développés dans le cadre du projet, notamment des forums de planification que les gouvernements locaux utilisent pour leur processus annuel de planification participative et à des fins de responsabilisation, et des réunions publiques que les services techniques utilisent pour garantir l'appropriation des nouvelles infrastructures hydrauliques. Le programme favorise par ailleurs les

---

<sup>21</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

activités de plaidoyer pour des investissements publics plus conséquents dans le secteur WASH, facilite l'exploitation et la maintenance et crée des incitations financières pour les districts performants<sup>22</sup>.

## Intégration du point de vue de l'Aide humanitaire

### Contribuer à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement avec l'Aide humanitaire au Liban

En raison de la guerre en Syrie, le Liban doit faire face à un afflux massif de personnes déplacées, qui représentent à ce jour (2017/2018) près d'un tiers de la population totale du pays. Cette situation aggrave les difficultés déjà présentes dans le secteur de l'eau, parmi lesquelles l'expansion démographique et la pénurie croissante des ressources en eau imputable au changement climatique (en particulier pendant les mois d'été), et met à rude épreuve des infrastructures de services déjà fragiles et affaiblies, avec des conséquences néfastes sur l'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau et la gestion des eaux usées.

C'est dans ce contexte que la DDC, déjà présente au Liban depuis des années, a décidé en 2016 de lancer un nouveau programme axé sur les problèmes d'eau et d'assainissement. Ce programme est déployé en étroite collaboration avec l'organisme *Bekaa Water Establishment* (BWE), une antenne régionale du ministère de l'énergie et de l'eau. Le BWE administre la plaine de la Bekaa (l'une des quatre régions du Liban), qui représente approximativement 42 % de la superficie totale du pays. Parce que cette région comprend la majeure partie du territoire libanais bordant la Syrie, c'est elle qui accueille le plus de personnes réfugiées, logées temporairement des camps informels composés de tentes. Le BWE a pour mandat de fournir des services d'eau et d'assainissement et il est chargé de toutes les tâches en lien avec la qualité de l'eau et son volume.

Dans le cadre de sa collaboration étroite avec le BWE, le bureau de coopération suisse cherche à promouvoir une gestion de l'eau résiliente, durable et sensible aux conflits.

Le programme en lui-même a évolué depuis son lancement : axé initialement sur des aspects plutôt techniques, il s'est ensuite orienté vers le renforcement des capacités institutionnelles. Les processus ont ainsi été allégés et les questions de responsabilité et de transparence ont gagné en importance. L'approche de la Suisse est donc plutôt classique pour ce qui concerne la gestion de l'eau et le volet technique ; elle comprend des activités telles que la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration des processus de gestion au sein du BWE.

Concernant en revanche la gouvernance et le développement des capacités du BWE, la situation actuelle au Liban suppose d'adopter une approche nouvelle. Parce que la plaine de la Bekaa est un territoire où cohabitent dix-huit religions officielles (sectes), des clans, des familles et divers partis politiques, et dont l'histoire est marquée par de nombreux conflits, cette approche doit nécessairement intégrer des aspects GPSC (gestion de programme sensible aux conflits). Dans ce contexte de grande diversité, toutes les activités de la Suisse doivent s'équilibrer soigneusement en tenant compte des différentes dimensions de la gouvernance. Afin d'aider le BWE à améliorer ses performances, sa gouvernance et ses activités, la Suisse soutient la réalisation d'un audit technique du BWE basé sur une méthode de l'IWA (*International Water Association*). En complément, la DDC assure une formation ininterrompue pour les multiples acteurs concernés par la question de l'eau dans la plaine de la Bekaa et mène des activités d'encadrement et de formation auprès du personnel du BWE. L'amélioration de la gouvernance suppose par ailleurs de mieux former le service à la clientèle du BWE afin qu'il soit plus à même d'interagir avec les individus et les municipalités placés sous la juridiction du BWE. Le programme suisse aide également le BWE à coordonner les réunions mensuelles des donateurs. Préserver la motivation des employés du BWE est également une préoccupation, certes moins flagrante mais non moins importante, qui consiste à améliorer les conditions de travail et à organiser des rencontres pour les équipes<sup>23</sup>.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la Coopération suisse/CSA est très bien perçue dans la région, où elle a la réputation d'être fiable et impartiale. Elle agit comme une plate-forme de médiation et

---

<sup>22</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

<sup>23</sup> D'autres informations sont disponibles [ici](#).

encourage la coopération et la résolution des conflits grâce à une gestion commune de l'eau par les différents groupes concernés.

L'intervention de la Suisse tient compte des besoins de toutes les parties prenantes, encourage le progrès technique et promeut une approche sensible aux conflits. Ses quatre lignes d'action sont les suivantes : 1) aider le BWE dans ses opérations quotidiennes, 2) assurer un accès plus équitable à l'eau potable, tant pour les communautés d'accueil libanaises que pour les réfugiés syriens, 3) apporter son aide pour la gestion des usines de traitement des eaux usées et 4) contribuer à améliorer la qualité de l'eau. La DDC veille à la représentation adéquate des groupes religieux et politiques, mais aussi des hommes et des femmes, parmi les bénéficiaires.

Plus largement, le projet mené par la Suisse avec le BWE et le financement par la DDC d'autres activités au Liban accroissent considérablement la crédibilité de la présence suisse au Liban, de manière générale. Cela consolide également la position de la DDC/CSA en ce qui concerne la gestion de l'eau et le développement de capacités institutionnelles à un niveau stratégique.

## Intégration dans une perspective pluri-acteurs

### Approche *push-pull policy* pour une meilleure productivité de l'eau dans l'agriculture

La productivité de l'eau dans l'agriculture est à ce point complexe qu'elle ne peut pas être gérée par des acteurs individuels. Elle nécessite une approche pluri-acteurs globale s'attaquant conjointement aux trois problématiques suivantes : gouvernance de l'eau inappropriée, absence de mesures incitatives, déficit de connaissances. Un groupe d'acteurs intersectoriel, établi au sein de la DDC et conduit par Helvetas Swiss Intercooperation, travaille sur ces problématiques dans le cadre d'un projet innovant (« *push-pull policy* »).

Le volet *push* comble le déficit de connaissances en rassemblant les savoir-faire et les outils liés à la gestion de l'eau, en sensibilisant les parties prenantes, en soutenant l'amélioration de certaines mesures et technologies et en mesurant et surveillant l'utilisation de l'eau. Le volet *pull* remédie à l'absence de mesures incitatives. Pour que les fermiers aient envie de changer leurs pratiques de production et d'irrigation, il faut que les acheteurs de leurs produits participent à ce changement sous la forme d'une prime ou d'un autre avantage. Le volet *policy* comble le fossé que la gouvernance inappropriée de l'eau est en train de creuser. Qu'il s'agisse de la distribution de l'eau, de l'entretien des systèmes d'irrigation ou des périodes d'irrigation, le potentiel d'amélioration est considérable et requiert des efforts dont l'ampleur dépasse les moyens d'un seul fermier ou d'une seule entité du secteur privé. Dans ce contexte, l'adoption d'une approche *water stewardship* permet de réunir les usagers de l'eau afin qu'ils s'entendent sur la façon de partager les ressources en eau disponibles et d'améliorer la situation locale liée à l'eau. Les processus collectifs à mettre en œuvre sont basés sur la norme *International Water Stewardship Standard* (AWS Standard) développée par l'organisme *Alliance for Water Stewardship*. Cette norme comprend un ensemble de critères et d'indicateurs déterminant les éléments à prendre en compte pour élaborer un plan local de gestion de l'eau qui soit accepté par tous les usagers locaux. Entre autres activités, ce plan peut prévoir des mesures d'irrigation économes en eau, la rotation diversifiée des cultures dans une perspective d'économie d'eau, l'amélioration des plans de distribution d'eau (périodicité et volumes) et des interactions avec les autorités locales responsables de l'entretien de l'infrastructure hydraulique. Combiné aux deux autres volets, un plan de gestion de l'eau élaboré collectivement a toutes les chances d'être accepté et mis en œuvre. La DDC soutient les personnes chargées de mettre en œuvre de tels projets en les formant à des techniques de facilitation spécifiques au *water stewardship*, en leur apprenant à gérer les discussions portant sur des sujets délicats et en les sensibilisant aux aspects juridiques et hydrologiques à prendre en compte pour obtenir des résultats durables. Elle renforce par ailleurs la capacité des associations d'usagers de l'eau à mettre en œuvre des plans d'action conjoints.

L'action combinée des entreprises qui intègrent la productivité de l'eau dans leur politique d'approvisionnement, et de la société civile ou des associations d'usagers de l'eau qui attirent l'attention sur la problématique de l'eau et encouragent l'adoption d'approches plus efficaces, peut avoir pour effet d'améliorer les politiques locales et nationales de sorte qu'elles favorisent une utilisation efficace de l'eau basée sur des données et des expériences probantes.

## Annexe II : Outils d'aide à la gouvernance

Source	Description
<p>Outils développés par le Réseau d'intégrité de l'eau (<i>Water Integrity Network</i>, WIN) et ses partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils pour l'alignement des parties prenantes (<a href="#">lien</a>), dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pactes d'intégrité (généralement utilisés lors des processus d'appels d'offres) (<a href="#">lien</a>)</li> <li>- cadre d'intégrité pour les initiatives liées au <i>water stewardship</i> (<a href="#">lien</a>)</li> </ul> </li> <li>- Outils d'évaluation (<a href="#">lien</a>), dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation annotée de l'intégrité de l'eau (<a href="#">lien</a>)</li> <li>- guide pour l'évaluation de la gouvernance de l'eau (<a href="#">lien</a>)</li> </ul> </li> <li>- Outils d'action (<a href="#">lien</a>), dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- outils de gestion de l'intégrité pour les entreprises et les organisations du secteur de l'eau (<a href="#">lien</a>)</li> <li>- outils de gestion de l'intégrité pour les petits systèmes de fourniture d'eau (<a href="#">lien</a>)</li> <li>- outils de gestion de l'intégrité pour les gestionnaires de projet (<a href="#">lien</a>)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le site web du réseau <i>Water Integrity Network</i> propose une série d'outils (voir la <a href="#">liste</a>), dont plusieurs peuvent être utilisés pour intégrer des aspects de gouvernance dans les processus de planification, de suivi, d'évaluation et de reporting.</p>
<p>Genre &amp; eau, DDC, 2017. <a href="#">Lien</a></p>	<p>Guide pour une approche intégrée de l'égalité hommes-femmes dans les interventions de la DDC en matière de gestion de l'eau, d'hygiène et d'assainissement</p>
<p><i>Guidebook for the implementation of decentralised water supply systems in Moldova</i> (« Note d'orientation pour la mise en œuvre décentralisée de systèmes d'eau en Moldavie »)</p> <p>Point 1.2 : comment mettre en place des associations de consommateurs d'eau, c'est-à-dire des associations basées sur les collectivités qui sont chargées de gérer l'adduction d'eau au niveau local (Skat, DDC, ADA). <a href="#">Lien</a></p>	<p>Guide pour la mise en œuvre d'interventions d'adduction d'eau dans les zones rurales, se référant au contexte particulier de la République de Moldavie mais avec des applications potentielles dans d'autres contextes</p>
<p><i>How to establish a full cost recovery water supply system ?</i> (« Comment mettre en place un système d'approvisionnement en eau qui assure un recouvrement intégral des coûts ? ») DDC, 2016 <a href="#">Lien</a></p>	<p>Étude de cas et enseignements sur la façon d'assurer la gestion à long terme des services d'eau via la mise en place d'un système de recouvrement intégral des coûts</p>
<p><i>Human rights-based approach to integrated water resources management, draft</i> (« Projet d'approche fondée sur les droits de l'homme pour la gestion intégrée des ressources en eau ») (CAP-Net</p>	<p>Manuel présentant séparément les notions de droits de l'homme et de gestion intégrée des ressources en eau, avant de les associer progressivement dans une approche unique dite « approche de gestion intégrée</p>

<p><i>UNDP, REDICA, Water Governance Facility, WaterLex</i>, 2016. <a href="#">Lien</a></p>	<p>des ressources en eau fondée sur les droits de l'homme »</p>
<p><i>Hydropower Sustainability Assessment Protocol</i> (« Protocole d'évaluation relatif à la durabilité des projets hydroélectriques ») (page consultée en 2017). <a href="#">Lien</a></p>	<p>Outil servant à évaluer la durabilité des projets hydroélectriques ; la gouvernance, la santé et l'activité économique comptent parmi les vingt domaines d'évaluation.</p>
<p><i>IWRM ToolBox</i>. (« Boîte à outils GIRE ») <i>GWP</i>, non daté. <a href="#">Lien</a></p>	<p>La boîte à outils GIRE du Partenariat mondial de l'eau (GWP) est une base de données complète contenant des outils, des références et des études de cas en lien avec la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).</p>
<p><i>Sustainable Sanitation and Water Management Toolbox (SSWM)</i>, (« Boîte à outils sur l'assainissement et la gestion de l'eau durables ») <i>CEWAS</i>, 2017. <a href="#">Lien</a></p>	<p>La boîte à outils SSWM facilite les approches holistiques en considérant le cycle de l'eau dans sa globalité – de la source à la mer, et de la mer à la source – et en donnant une place centrale à l'influence de l'activité humaine sur le cycle de l'eau et des nutriments.</p>
<p><i>Urban Water Utility Reform – A tool for analysis and dialogue</i>. (« Réforme des services urbains de distribution d'eau : un outil pour l'analyse et le dialogue ») <i>SECO</i>, 2017. <a href="#">Lien</a></p>	<p>Cet outil basé sur des exemples de services urbains de distribution d'eau réformés avec succès (<a href="#">lien</a>) peut aider à instaurer un dialogue structuré entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réforme d'un service de distribution d'eau, à formuler une stratégie de réformes spécifique à ce service et à assurer le suivi des réformes.</p>
<p><i>Water Footprint</i> (« L'empreinte hydrique »). <i>Water footprint network</i>, 2017. <a href="#">Lien</a></p>	<p>Cet outil permet aux sociétés, aux régions et même aux particuliers de calculer la quantité d'eau qu'ils utilisent ; il peut aider une entreprise ou un secteur à accroître son efficacité dans ce domaine.</p>
<p><i>Water Risk Filter</i>. (« Filtre des risques liés à l'eau ») <i>WWF/DEG</i>, 2017. <a href="#">Lien</a></p>	<p>Cet outil permet d'évaluer au niveau du bassin fluvial les risques actuels et futurs liés à l'eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il aide à mieux planifier la consommation d'eau du secteur industriel et de l'agriculture à grande échelle.</p>



## Annexe III : Publications de référence sur la gouvernance

Source	Description
La gouvernance des régulateurs (OCDE, 2014). Dans la série: Principes de bonnes pratiques de l'OCDE pour la politique de la réglementation. <a href="#">Lien</a>	Les principes de bonnes pratiques pour la gouvernance des régulateurs se penchent sur les différents aspects de la gouvernance des régulateurs et identifient les meilleures ou les bonnes pratiques.
<i>National Human Rights Institutions and Water Governance: Compilation of Good Practices.</i> («Institutions nationales relatives aux droits de l'homme et gouvernance de l'eau: recueil de bonnes pratiques») <i>WaterLex</i> , 2014. <a href="#">Lien</a>	Inventaire de bonnes pratiques sur la façon de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme
<i>The need for an integrated approach. Global Water Partnership</i> , 2017. (« La nécessité d'une approche intégrée. Partenariat mondial de l'eau ») <a href="#">Lien</a>	Brève introduction à la gestion intégrée des ressources en eau
Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. OCDE, 2015. <a href="#">Lien</a>	Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau listent douze actions impératives à l'intention des gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de l'eau effectives, efficaces et inclusives, en responsabilité partagée avec toutes les parties prenantes.
<i>Implementing the OECD Principles on Water Governance. Indicator Framework and Evolving Practice.</i> («Mettre en œuvre les Principe de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. Cadre d'indicateurs et évolution des pratiques») <a href="#">Lien</a>	Ce rapport fait le point sur l'utilisation et la dissémination des principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. Il propose un cadre d'indicateurs sur la gouvernance de l'eau ( <a href="#">lien</a> ) et plus de cinquante fiches (en anglais) sur l'évolution des pratiques à travers le monde ( <a href="#">lien</a> ).
<i>Water Integrity Global Outlook.</i> («Intégrité de l'eau: vue d'ensemble») WIN, 2016. <a href="#">Lien</a>	Cette publication met en évidence les problèmes engendrés par la corruption, montre de quelle façon l'intégrité, la bonne gouvernance et l'emploi d'outils spécifiques permettent d'apporter des améliorations et formule des recommandations par type d'acteurs.
<i>Corruption and the Human Right to water and sanitation : Human Right-based approach to tackling corruption in the water sector.</i> («Corruption et droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement: approche fondée sur les droits de l'homme pour lutter contre la corruption dans le secteur de l'eau ») <i>Waterlex</i> , WIN, 2013. <a href="#">Lien</a>	Étude de base portant sur l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les problématiques d'intégrité, comme moyen de promouvoir l'instauration d'un cadre de transparence, de responsabilité et de participation aidant à lutter contre à la corruption dans le secteur de l'eau
Favoriser la coopération en matière d'eaux transfrontalières: réussites du Programme global Eau. DDC, 2016. <a href="#">Lien</a>	Recueil de pratiques exemplaires sur la façon d'établir, en matière d'eaux transfrontalières, une coopération solide basée sur une approche multi-niveaux cohérente
<i>Water Integrity Good Practice Data Base</i> (2018) («Base de données sur les meilleures pratiques en	Le Réseau relatif à l'intégrité de l'eau ( <i>Water Integrity Network</i> ) gère en ligne une base de données sur les

<p>rapport avec l'intégrité de l'eau») <i>Water Integrity Network</i>. <a href="#">Lien</a></p>	<p>meilleures pratiques en rapport avec l'intégrité de l'eau.</p>
<p><i>SECO Cooperation Portfolio - Institutions and public services. Database on improving basic access.</i> («Recueil du SECO relatif à la coopération - Institutions et service publics. Base de données sur l'amélioration de l'accès aux services de base») <a href="#">Lien</a></p>	<p>Recueil de pratiques exemplaires et de directives sur les partenariats public-privé relatifs à des projets du SECO dans le secteur de l'eau</p>